RÉSOLUTION

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 15 novembre 2017 à 19h à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum :

Le maire :	Monsieur Gontran Tremblay
Les conseillers(ères) :	Madame Hélène Tremblay
	Madame Danielle Barrette
	Monsieur Robin Paradis
	Monsieur Roberto Émond
	Monsieur Lucien Savard
	Monsieur Hygan Tremblay

RÉSOLUTION NO. 17-11-7060 **DEMANDE D'APPUI/ MUNICIPALITE ALLIEE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'un politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer soit proclamée municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Je, soussigné, Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la présente résolution a été adoptée à une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 15 novembre 2017 (sous réserve des approbations à la prochaine séance).

PORTNEUF-SUR-MER, LE 16 NOVEMBRE 2017.

Simon THÉRIAULT
Directeur général et secrétaire-trésorier